

Rapport sur les classes pilotes et le travail dirigé en 5^e et 6^e traditionnelles

Les classes-pilotes prolongent dans une certaine mesure l'expérience des classes nouvelles. J'attends actuellement quelques lettres de collègues enseignant dans ces classes ; mais elles ne me sont point parvenues à temps pour satisfaire aux exigences de l'impression de ce *Bulletin*. J'espère d'ailleurs que de nombreux membres de l'A.P.M. voudront bien faire part de leurs impressions sur ces classes et qu'un échange de vues s'établira ultérieurement sur l'enseignement des mathématiques dans ces sections.

Les collègues que j'ai pu consulter, actuellement, estiment que le travail dirigé est l'intérêt essentiel de ces classes pour l'enseignement des mathématiques.

En Sixième, Cinquième, Quatrième, Troisième, l'horaire est le suivant : deux heures hebdomadaires de cours et une heure hebdomadaire de travail dirigé par demi-classe. Obtenir la possibilité d'effectuer au moins, dans les classes du Premier Cycle, du travail dirigé, c'est un but que l'A.P.M. s'est assigné depuis plusieurs années déjà. Le témoignage des collègues ayant enseigné dans les classes nouvelles et dans les classes-pilotes nous encourage dans cette direction.

Or, depuis deux ans dans les classes traditionnelles de Sixième et de Cinquième, une très modeste possibilité nous est offerte. En attendant mieux, il serait utile :

1° de documenter exactement les collègues sur ce qu'ils peuvent obtenir au point de vue horaire en ce sens ;

2° de savoir avec précision ce qui a été réalisé pratiquement dans un assez grand nombre d'établissements.

D'après une circulaire parue dans le *B.O.*, n° 25, du 5 juin 1952, l'ensemble des professeurs d'une équipe de Cinquième ou de Sixième dispose de 20 heures de travail dirigé par an. C'est fort peu.

Mais une circulaire (*B.O.*, n° 44, du jeudi 4 décembre 1952) élargit en fait les possibilités d'une façon appréciable. Huit conseils de classe, en plus des quatre tenus obligatoirement dans toutes les sections, sont maintenant prévus en Sixième et Cinquième traditionnelle. Or quatre seulement sur huit sont obligatoires. Si les quatre autres n'ont pas lieu, une demi-heure par professeur, plus une heure pour le chef d'équipe, sont ainsi économisées ; il est possible de les convertir en travail dirigé.

D'autre part, si une économie est réalisée sur les 18 heures prévues pour l'étude du milieu, elle peut aussi être portée au compte du travail dirigé.

C'est ainsi un total de plus de 50 heures qui est en fait à la disposition d'une équipe et pour diverses raisons les collègues ne désirent pas tous participer à la répartition de ces heures.

Le fait d'ailleurs que leur place n'est pas prévue à l'emploi du temps au début de l'année ne rend pas toujours leur utilisation facile.

Pour les élèves, le travail dirigé risque d'être relégué en fin d'après-midi à une heure peu propice aux mathématiques, et pour les collègues, ces heures risquent de menacer fâcheusement les libertés que leur laissait l'emploi du temps.

L'A.P.M. désirerait faire une enquête parmi les collègues enseignant en Sixième et Cinquième sur les points suivants :

1° Combien d'heures de travail dirigé avez-vous pu effectuer pendant le premier semestre dans vos classes de Sixième et de Cinquième ?

2° Combien espérez-vous en faire au deuxième semestre ?

3° Que vous manquera-t-il alors pour réaliser ce que vous auriez estimé souhaitable dans ce domaine ?

M. MASSON.

Prière d'adresser les réponses à Mlle M. MASSON, Vice-Présidente de l'A.P.M., E.P., 3, avenue de la Porte-de-Montrouge, Paris, XIV^e.